

CENTRE D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL **Questionnaire aux partis municipaux / Élection 2009**

La politique environnementale et le contrôle de l'étalement urbain

La gestion municipale est plus qu'une affaire de développement. Les citoyens sont également préoccupés par leur qualité de vie. Celle-ci passe par entre autre, par un environnement sain et diversifié. En ce sens, il importe donc aux administrations municipales de se doter d'un mode de fonctionnement qui permettra de prendre en compte ces réalités et d'atteindre un mode de gestion plus durable de ses infrastructures et de son territoire. Plusieurs villes ont déjà établi des politiques environnementales définissant des objectifs clairs tels que la protection des milieux naturels sur leur territoire et le contrôle de l'étalement urbain. L'étalement urbain est d'ailleurs une problématique tout à fait d'actualité alors que les administrations municipales, généralement à court d'idée de financement, répètent inlassablement le même cycle de l'accroissement du parc de bâtiment afin d'augmenter les revenus de taxation. Hors, avec l'étalement, les coûts de surveillance et d'entretien des infrastructures augmentent. Récemment, certains coûts de réfection immenses générés par ces infrastructures ont pu être absorbés par les surplus budgétaires du gouvernement fédéral. Toutefois, qu'arrivera-t-il le jour où de tels surplus ne seront pas au rendez-vous et que toutes ces nouvelles infrastructures devront être remplacées? Comme la facture risque de retomber sur les citoyens, ils s'interrogent sur les points suivants:

1) Avez-vous l'intention de mettre en place une politique environnementale globale à Longueuil (du genre agenda 21)?

Notre programme comporte un engagement à élaborer un programme d'Agenda 21 local, c'est-à-dire un processus initié par la Ville qui comporte plusieurs volets (environnemental, social, économique et de gouvernance), prévoit la participation des citoyen(ne)s, des élu(e)s et des acteur(trice)s du milieu, permet de mettre en oeuvre un plan stratégique d'action à long terme relatif aux enjeux locaux et prioritaires de développement durable

2) Envisagez-vous de mettre en place un plan d'aménagement du territoire pour contrer l'étalement urbain favorisant le rapprochement des zones de services et réduisant ainsi les coûts de gestion des infrastructures?

Depuis plusieurs années maintenant, la Ville de Longueuil porte une attention particulière à l'aménagement de son territoire. En 2004, par exemple, elle a modifié son schéma d'aménagement qui constitue un outil majeur pour définir et répartir les activités commerciales et de services structurantes sur le territoire. Cette intervention visait à consolider les activités existantes, à développer des espaces disponibles et à créer des pôles commerciaux structurants complémentaires afin de répondre à la demande locale et régionale. Nous entendons maintenir cette approche et demeurer vigilants face à l'étalement urbain, tout en contribuant à des réflexions et à des interventions régionales qui s'avèrent indispensables pour atteindre l'objectif d'éviter le débordement et le dédoublement d'activités et de fonctions dont la dimension dépasse le strict plan local.

3) Comment considérez-vous l'optique d'accroître la participation citoyenne dans les décisions municipales afin que celles-ci soient davantage le reflet de la majorité des résidents de la ville?

Pour accroître la participation citoyenne, notre programme prévoit les actions suivantes :

- a) mettre en place des courriels et des numéros d'accès direct pour chacun(e) des élu(e)s;
- b) implanter dans chacun des arrondissements la formule (déjà en place) des soirées-rencontres, sans rendez-vous, soit *Les mercredis du maire* et *Les mercredis du président de l'arrondissement*;
- c) instaurer des assemblées annuelles dans chacun des districts au cours desquelles les citoyen(ne)s pourront faire valoir leurs réalités, leurs attentes et leurs priorités;
- d) tenir des assemblées de consultation préalable à l'aménagement de parcs et d'infrastructures communautaires;
- e) tenir des forums thématiques avec tous les partenaires sur les enjeux majeurs (économiques, environnementaux, sociaux, communautaires et culturels);
- f) améliorer le soutien aux organismes communautaires et à leurs bénévoles.

La gestion de l'eau

Plusieurs aspects en relation avec la gestion de l'eau préoccupent les citoyens de Longueuil. Notamment, en ce qui a trait à l'accessibilité à une eau potable de qualité et à faible coût, la réduction des volumes d'eaux usées à traiter, l'amélioration de la gestion des eaux de pluie et la réduction du gaspillage de l'eau potable. Les gens sont de plus en plus conscients que l'eau est une ressource précieuse que nous devons tous protéger et dans cette optique, ils aimeraient avoir des précisions.

1) Avez-vous prévu le maintien et même l'amélioration du contrôle approprié de la qualité de l'eau potable et de la protection des sources d'approvisionnement ?

Nous avons pris l'engagement ferme de donner la priorité à l'entretien de nos rues et de nos infrastructures et à la qualité de notre eau potable, et ce, en garantissant des investissements de 150 millions de dollars (150 M\$) en quatre (4) ans.

2) Votre programme prévoit-il le maintien des coûts le plus bas possible pour la production et la distribution de l'eau afin de maintenir un accès égalitaire à l'eau potable?

Toute administration municipale responsable prend les moyens appropriés pour maintenir les coûts de production et de distribution de l'eau potable au plus bas niveau possible.

3) Votre parti s'engage-t-il à vérifier les systèmes de traitements des eaux usées et à modifier les installations insuffisantes, afin d'éviter le débordement des eaux usées par temps de pluie responsable de la contamination des cours d'eau (problème de surverses)?

Notre programme des investissements de 150 millions de dollars (150 M\$) en 4 ans pour l'entretien et l'amélioration de nos infrastructures routières ainsi que de la qualité de notre eau potable et de la gestion de nos eaux usées, en particulier le rehaussement du niveau de traitement et la diminution des rejets dans le fleuve.

4) Votre parti prévoit-il mettre en place les infrastructures nécessaires permettant de réduire les volumes d'eau pluviale inutilement envoyés dans le réseau sanitaire et devant être traités à l'usine de l'île Charron?

Notre programme des investissements de 150 millions de dollars (150 M\$) en 4 ans pour l'entretien et l'amélioration de nos infrastructures routières ainsi que de la qualité de notre eau potable et de la gestion de nos eaux usées, en particulier le rehaussement du niveau de traitement et la diminution des rejets dans le fleuve.

5) Votre parti est-il ouvert à envisager de nouvelles approches plus vertes et moins coûteuses pour la gestion des eaux pluviales (infrastructures vertes)?

Pour réaliser notre engagement d'attirer un milliard de dollars (1 G\$) de nouveaux investissements au cours des quatre (4) prochaines années, nous comptons sur des projets porteurs et structurants comme le prolongement du métro, un projet « vert » qui est l'objet d'un protocole d'entente avec Montréal et Laval et qui est appuyé par le gouvernement du Québec. Nous comptons aussi sur d'autres infrastructures vertes qui contribuent à l'amélioration de la qualité de la vie, un des facteurs clés de l'attraction de nouveaux investissements. Outre notre plan global de transport qui mise entre autres sur le transport collectif, notre programme prévoit des mesures comme l'amélioration de notre réseau de pistes cyclables, des investissements de 150 millions de dollars (150 M\$) en 4 ans pour l'entretien et l'amélioration de nos infrastructures routières ainsi que de la qualité de notre eau potable et de la gestion de nos eaux usées (rehaussement du niveau de traitement et

diminution des rejets dans le fleuve), des investissements de 30 millions de dollars (30 M\$) en 4 ans dans l'aménagement de nos parcs et de nos espaces verts et, finalement, l'élaboration d'un programme d'Agenda 21 local.

6) Vous engagez-vous à faire des campagnes de sensibilisation et d'éducation pour assurer l'implication citoyenne et le respect de la réglementation sur l'utilisation de l'eau potable?

L'eau potable étant une richesse à préserver, la Ville de Longueuil a adopté une réglementation uniformisée applicable sur l'ensemble de son territoire afin de favoriser de meilleures pratiques en matière de gestion et d'économie d'eau potable. Outre sa réglementation relative à la réduction de la consommation d'eau potable, la Ville déploie beaucoup d'efforts pour sensibiliser les citoyen(ne)s sur la nécessité et les moyens d'atteindre cet objectif de développement durable. Nous allons poursuivre dans la même voie.

La gestion des matières résiduelles

La production de déchets n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années. Suivant un rapport de l'INRS – La Presse (2008), la ville de Longueuil envoie 86% de ces déchets à l'enfouissement et 13% des matières recyclables (papier, verre, plastique et métal) s'en vont à la récupération. L'objectif de 60 % fixé par la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles pour le secteur résidentiel est loin d'être atteint. De plus, du point de vue des matières organiques, il n'existe pas encore de système de collecte alors que la Politique québécoise prévoyait un taux de détournement de 60%.

1) Allez-vous mettre en place un plan de gestion des matières résiduelles d'ici la fin de 2010?

Nous entendons continuer à travailler activement avec les autres villes de l'agglomération de Longueuil à la mise en œuvre d'un plan directeur de gestion des matières résiduelles élaboré en conformité avec la politique du gouvernement du Québec et le plan directeur de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Au cours du prochain mandat, nous comptons déployer le réseau d'écocentres sur le territoire afin d'offrir aux citoyen(ne)s des lieux de dépôt et de traitement des matières résiduelles non conventionnelles, notamment les résidus domestiques dangereux (RDD) comme les textiles, les batteries, les équipements électroniques, etc.

De plus, l'agglomération a adopté des orientations précises pour une alternative à l'enfouissement en privilégiant la méthanisation des déchets organiques. À cet égard, nous avons opté pour la collecte de la 3^e voie, soit celle des matières organiques compostables.

Nous comptons procéder à la mise en chantier d'une usine de méthanisation au cours du prochain mandat, dans la mesure où nos représentations auprès du gouvernement du Québec seront concluantes afin de profiter de contributions gouvernementales supérieures à 66 % des coûts. Une

telle usine desservirait l'agglomération et même d'autres villes de la couronne sud.

Finalement, nous poursuivons nos démarches de sensibilisation, de promotion et de mise en œuvre de notre plan de gestion des matières résiduelles (les 3RV).

2) Votre parti politique va-t-il mettre en place la collecte et le traitement des matières organiques sur tout le territoire de la ville de Longueuil d'ici la fin du prochain mandat?

Nous avons l'intention de travailler activement et en étroite collaboration avec les autres intervenants du monde municipal et les groupes environnementaux qui réclament du gouvernement du Québec la mise en place d'un programme de financement des infrastructures de prétraitement, de traitement et de valorisation biologique des matières organiques. De plus, nous entendons, au cours du prochain mandat, doter l'agglomération d'une usine de méthanisation des matières résiduelles, une alternative environnementale et économique à leur enfouissement.

3) Votre parti politique est-il prêt à s'engager à mettre en place de nouveaux éco-centres qui permettront de recevoir, notamment, les matières dangereuses résiduelles et diverses matières résiduelles potentiellement réutilisables et ce, à l'année?

Notre programme prévoit spécifiquement le développement d'un service d'écocentres.

4) Avez-vous prévu des mesures de sensibilisation de la population pour encourager l'herbicyclage, la réduction à la source, le réemploi et le compostage à la maison?

Nous entendons intensifier les efforts qui sont déployés par la Ville à cet égard depuis plusieurs années (publication de communiqués et de messages dans les médias locaux et le bulletin d'information municipale, distribution de dépliants, collectes de résidus verts, etc.).

Le transport

Le secteur du transport est le principal responsable des émissions de GES avec plus de 50% des émissions. Le nombre de véhicules en circulation ne cesse d'augmenter. Selon le conseil régional de Montréal, de la période 1999-2002 à la période 2003-2006, la circulation sur les ponts entourant l'île de Montréal a connu une augmentation de 3,4 %, passant de 1 202 704 véhicules par jour pour la première période à 1 244 080 véhicules pendant la seconde période, ce qui représente une augmentation de 41 376 véhicules. Hors, les citoyens de la Rive-sud et par conséquent ceux de l'agglomération de Longueuil contribuent à ce flot de véhicules sur les ponts. L'émission de gaz à effet de serre et la détérioration de la qualité de l'air sur le territoire du grand Montréal sont des problèmes auxquels on doit faire face.

1) Votre parti politique a-t-il développé une stratégie pour stabiliser et même réduire l'augmentation du nombre d'usagés de l'automobile?

L'approche pragmatique que nous privilégions en matière de transport prend acte du fait que les résident(e)s de la banlieue privilégient traditionnellement l'automobile comme principal moyen de transport. Pour des considérations environnementales évidentes, nous n'entendons pas favoriser l'accroissement du nombre de véhicules automobiles sur le réseau routier. C'est notamment pour cette raison qu'en juillet dernier, la Ville de Longueuil a paraphé deux protocoles d'entente. Le premier concerne l'implantation d'un nouveau point de service de la compagnie d'autopartage Communauto, sur le territoire de la ville, accessible aux citoyen(ne)s. Le second porte sur la mise en place d'un projet-pilote permettant aux employé(e)s de la Ville d'utiliser ce transport alternatif dans le cadre de leurs déplacements professionnels. C'est ce genre d'initiatives que nous entendons continuer à privilégier, tout en mettant en œuvre un plan de transport global qui vise entre autres à faciliter les déplacements des citoyen(ne)s sur le territoire par le biais du réseau de transport collectif et à améliorer les grands axes prioritaires de circulation (autos et autobus). Le développement du secteur du métro, afin d'en faire un pôle urbain facile d'accès, animé et à dimension humaine, figure aussi parmi nos priorités. La réalisation d'un projet pilote de vélos en libre-service (Bixi) entre la station de métro, le secteur patrimonial, le cégep et le débarcadère de la navette fluviale, est également prévu.

2) Votre parti a-t-il développé une stratégie pour assurer une qualité élevée de service en transport en commun non seulement vers Montréal mais aussi à l'intérieur du territoire municipal?

Notre programme prévoit la mise en place d'un plan global de transport qui comprend spécifiquement un engagement à développer le transport en commun dans l'axe est-ouest de la ville afin de faciliter les déplacements des citoyen(ne)s et, par le fait même, pour qu'ils(elles) puissent se rendre plus aisément à leurs lieux de destination (travail, résidence, hôpitaux, cégep, université, etc.).

3) Enfin, votre parti a-t-il l'intention d'effectuer des investissements dans les services, les équipements et les infrastructures permettant le développement des modes de transports alternatifs: transport en commun, covoiturage, auto-partage, pistes cyclables(en particulier accès au pont Jacques-Cartier, au métro Longueuil depuis le vieux-Longueuil et via la rue Place Charles-Lemoyne et aux principaux sites commerciaux et d'intérêt)?

En juillet dernier, la Ville de Longueuil a paraphé deux protocoles d'entente. Le premier concerne l'implantation d'un nouveau point de service de la compagnie d'autopartage Communauto, sur le territoire de la ville, accessible aux citoyen(ne)s. Le second porte sur la mise en place d'un projet-pilote permettant aux employé(e)s de la Ville d'utiliser ce transport alternatif dans le cadre de leurs déplacements professionnels. C'est ce genre d'initiatives que nous entendons continuer à privilégier, tout en mettant en œuvre un plan de transport global qui vise entre autres à faciliter les déplacements des citoyen(ne)s sur le territoire par le biais du réseau de transport collectif.

Notre programme comporte aussi d'autres engagements comme :

- a) l'aménagement et l'élargissement du réseau de trottoirs et de pistes cyclables afin d'encourager davantage les modes de transport actif (marche, vélo, patin à roues alignées);
- b) le développement du secteur du métro, afin d'en faire un pôle urbain facile d'accès, animé et à dimension humaine;
- c) la réalisation d'un projet pilote de vélos en libre-service (Bixi) entre la station de métro, le secteur patrimonial, le cégep et le débarcadère de la navette fluviale;
- d) l'asphaltage et le déneigement de la piste cyclable Desaulniers (ancienne voie ferrée) afin de la rendre utilisable à longueur d'année;
- e) le raccordement de l'arrondissement de Greenfield Park au réseau de pistes cyclables « la Route verte du Québec ».

La protection des milieux naturels et humides

La ville de Longueuil compte plusieurs milieux naturels qui abritent une faune et une flore abondantes et diversifiées. Certaines espèces telles que la rainette faux-grillon sont même menacées d'extinction. Hors, les espaces verts naturels permettent non seulement de préserver la biodiversité mais aussi de hausser la qualité de vie des résidents en rendant possible les contacts avec la nature. De plus, ils permettent

également d'absorber une partie des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre. Bien que Longueuil protège déjà une partie de son territoire, certains milieux humides sont menacés par le développement résidentiel: par exemple certains secteurs près du Parc de la Cité dans l'arrondissement de Saint-Hubert ou encore près du Boisé du Tremblay dans l'arrondissement du Vieux-Longueuil.

- 1) **La Politique de protection et de mise en valeur des milieux naturels, adoptée en 2005 par la ville de Longueuil, ne comporte pas de cartographie précise des milieux naturels à protéger. Vous engagez-vous à faire cartographier et à protéger officiellement les milieux naturels recensés?**

En 2005, la Ville a adopté un plan de protection et de mise en valeur des milieux naturels. Son leadership faisait d'elle une précurseuse en la matière. Depuis, la Ville a augmenté la superficie à protéger dans le Boisé du Tremblay, tout en adoptant une politique visant la création d'un fonds de financement provenant du développement des zones non protégées.

En 2009, elle a créé un fonds de développement durable de 8 M\$ provenant de ces surplus d'exercice. Ce fonds permettra la mise en valeur des milieux naturels et le développement durable de la Ville, et ce, conformément à son plan de développement durable.

Grâce à ces leviers de financement et en ayant recours à la contribution financière disponible des divers programmes existants, la Ville entend :

- a) faire en sorte que les milieux à protéger soient sous la propriété d'organismes ayant la mission et le mandat de protéger les milieux naturels (Ville ou organisme à vocation écologique);
- b) répertorier de façon précise les milieux à protéger en fonction des divers niveaux de sensibilité et de vulnérabilité;
- c) mettre en œuvre un plan d'action de protection de concert avec les organismes environnementaux afin que les milieux naturels soient protégés certes, mais qu'ils servent également à la sensibilisation et à l'éducation des citoyen(ne)s, en les rendant accessibles par des aménagements adéquats.

2) Votre parti politique est-il prêt à s'engager à créer un refuge faunique dans le Boisé du Tremblay au cours de son prochain mandat ?

Outre l'engagement de mettre encore plus en valeur nos parcs, nos boisés et nos milieux humides, nous avons pris celui de conserver et de mettre en valeur du Boisé du Tremblay. Dans le cadre d'un plan global d'intervention, la création d'un refuge faunique, c'est-à-dire une zone de protection d'habitats fauniques d'importance nationale ou régionale ou d'habitats d'espèces désignées comme menacées ou vulnérables, sera l'objet de discussions avec le gouvernement du Québec.

3) Les sels de voirie sont très dommageables pour l'environnement et les milieux naturels y sont particulièrement sensibles. Allez-vous adopter un Plan de gestion des sels de voirie d'ici la fin de votre mandat?

Bien que la Ville de Longueuil souscrit déjà au programme fédéral pour la gestion écologique des sels de voirie visant à optimiser les pratiques d'entretien hivernal des routes afin de réduire les dommages potentiels à l'environnement, et ce, tout en maintenant ou en améliorant la sécurité routière, nous entendons intensifier les actions à cet égard, dans une approche de développement durable.